



PROCES-VERBAL

Nombre de membres du Conseil Municipal		L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf mars à dix-sept heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel CHARLOT, Maire. <u>Date de convocation</u> : 23 mars 2023 <u>Présents</u> : Mesdames Nadou BOUYGUE, Angèle PERRIER, messieurs Michel AYMAT, Nicolas BARBARIN, Michel CHARLOT, Etienne DESSUS DE CEROU, Jean-Claude LAVAL et Eric ROSSIGNOL <u>Excusée</u> : madame Hélène PRAT qui a donné procuration à Monsieur Nicolas BARBARIN <u>Secrétaire de séance</u> : Etienne DESSUS DE CEROU
En exercice	10	
Présents	9	
Pour	10	
Contre	-	
Abstention	-	

DU 29 MARS 2023 à 17H00

2023/03/001 - Présentation PADD et débat

2023/03/002 - Contractualisation avec le Département - contrat 2023-2026

2023/03/003 - Participation aux frais de fonctionnement de la Fédération Départementale d'électrification et d'Energie de la Corrèze F.D.E.E.

2023/03/004 - Vote des taux des taxes directes locales

2023/03/005 - Vote du budget principal 2023 Commune

2023/03/006 - Vote du budget 2023 Assainissement

2023/03/007 - Vote du budget 2023 Parking Chalet

2023/03/008 - Tarifs location Salle de réunion Mairie

2023/03/009 - Droit d'opposition à la collecte du numéro d'immatriculation des véhicules dans le cadre du stationnement payant sur la voie publique

Questions diverses à inscrire en début de séance :

- Informations BELLOVIC

DECISIONS SEANCE DU 23 FEVRIER 2023

Numéro de la délibération	Objet	Statut de la délibération
2023/03/001	Présentation PADD et débat	Débat
2023/03/002	Contractualisation avec le Département - contrat 2023-2026	Adoptée à l'unanimité
2023/03/003	Participation aux frais de fonctionnement de la Fédération Départementale d'électrification et d'Energie de la Corrèze F.D.E.E.	Adoptée à l'unanimité
2023/03/004	Vote des taux des taxes directes locales	Adoptée à l'unanimité
2023/03/005	Vote du budget principal 2023 Commune	Adoptée à l'unanimité
2023/03/006	Vote du budget principal 2023 Assainissement	Adoptée à l'unanimité
2023/03/007	Vote du budget principal 2023 Parking	Adoptée à l'unanimité
2023/03/008	Tarifs location Salle de réunion Mairie	Adoptée à l'unanimité
2023/03/009	Droit d'opposition à la collecte du numéro d'immatriculation des véhicules dans le cadre du stationnement payant sur la voie publique	reportée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30

Le Maire,
Michel CHARLOT

Le Secrétaire de séance
Etienne DESSUS DE CEROU

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la Communauté de communes du Midi-Corrézien, les élus de chaque commune sont invités à débattre du PADD.

Présentation du PADD et débat

Le PADD se présente sous la forme de trois grands thèmes avec pour chacun leurs multiples déclinaisons. Après lecture de chacune d'elles, les élus peuvent exprimer leurs remarques qui sont listées ci-après, en vrac telles qu'elles furent exprimées. Les débats à l'occasion d'un thème, en particulier le premier, offrent souvent des commentaires qui se rapportent aussi bien dans un des deux autres thèmes.

1er Thème : Un Territoire actif et attractif

- Dans le bourg de Collonges-La-Rouge que les maisons d'habitation ne puissent pas se transformer en commerces.
- Par le biais d'une meilleure fiscalisation foncière rendre la commune attractive pour des jeunes ménages. Trouver des moyens incitatifs fiscaux et autres pour attirer des jeunes ménages.
- favoriser financièrement la rénovation des habitations disponibles et du bâti existant.
- Que la commune de Collonges-La-Rouge qui a été exemplaire en ne demandant, pour le PLUi en cours, pas plus que les surfaces effectivement urbanisées entre 2010 et 2020, ne soit pas pénalisée, alors que des terrains sont exploitables/urbanisables dans les hameaux de la commune.
- La commune de Collonges-La-Rouge est contiguë à celle de Meyssac et de ses services, donc en offrant des opportunités de construction dans la zone de mitoyenneté, elle peut conforter le développement prévu des pôles d'équilibre.
- La commune mériterait donc des surfaces supplémentaires pour l'urbanisation. La demande existe.
- En particulier, un projet de maisons ou résidences pour personnes âgées à proximité des services du pôle d'équilibre est une opportunité très réaliste.
- Pourquoi limiter la densification de l'habitat dans les villages en deuxième lignes ou couches (en profondeur) ?
- Tout mettre en œuvre pour préserver des écoles en RPI: structure, personnels, lien social, dynamique des villages, meilleure condition de réussite pour les enfants en raison des effectifs raisonnables. (pas de CP à 30 !).
- mettre en place des transports collectifs plus réguliers et plus fréquents vers Brive et sa gare ferroviaire, sa gare routière et ses pôles d'échanges multimodaux, mieux les signaler par un affichage simple des destinations et des horaires
- développer l'usage des vélos et mettre en place un réseau de voies vertes sécurisées.
- encadrer le développement des énergies renouvelables, et s'assurer par un accompagnement efficace, que le résultat soit vraiment efficient.

2^{ème} thème : Territoire économique et devenir

- Favoriser le recueil des eaux de toiture, dans le domaine agricole, et aussi dans toutes les habitations.
- Favoriser la production des céréales donnant une meilleure autonomie à l'élevage, moins de dépendances exogènes (sécurisation des intrants,
- Pérenniser les espaces agricoles de petites tailles et éviter les friches.
- Valoriser et soutenir les activités associatives culturelles (théâtre, musique, etc.), tout au long de l'année.

3^{ème} thème : Territoire nature

- Encadrer et maîtriser les coupes de bois
- Obligation de replanter, et de rendre les terrains propres lorsqu'il y a une coupe de bois.
- Organiser un calendrier des coupes sur plusieurs années afin de ne pas avoir de grandes surfaces contiguës coupées en même temps (quotas ?)

de façon à :

- Préserver les sols et la biodiversité
- Eviter les ruissellements
- préserver les paysages,
- Protéger les populations des catastrophes naturelles

(Inondations, vents violents, incendies, sécheresse et canicule.

- Eviter les gaspillages de biomasses.
- organiser la police de l'exploitation forestière

N°2023/03/002 : Aides aux collectivités - Contractualisation avec le département - contrat 2023-2025

:

Dans le cadre de l'aménagement du territoire, de l'amélioration du cadre de vie des Corrèziens et afin de soutenir l'économie et l'emploi sur notre territoire, une nouvelle phase de contractualisation pour 2023-2025 est lancée par le Conseil Départemental de la Corrèze.

Monsieur le Maire présente les opérations retenues et le détail des financements départementaux.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la proposition de financements du Conseil Départemental pour les années 2023-2025
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de contractualisation 2023-2025 et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Maître d'ouvrage	Libellé projet	Montant HT du projet	C-Total	C-aide du CD	C-Chiffre	C-Libellé	Année	Priorité
COLLONGES-LA-ROUGE	Travaux Eglise (MH) Tranche 1	130 000 €	13 000 €	10,00%	6.1	Edifices- Classés	2 023	1
COLLONGES-LA-ROUGE	Travaux Eglise (MH) Tranche 2	300 000 €	30 000 €	10,00%	6.1	Edifices- Classés	2 024	2
COLLONGES-LA-ROUGE	Bâche incendie - route des crêtes Charlet	20 000 €	5 000 €	25,00%	1.1	Autres équipements communaux incendie accessibilité- Travaux	2 025	1
COLLONGES-LA-ROUGE	Espace collectif chronotopique	1 100 000 €	220 000 €	20,00%	5	Projets structurants	2 023	1
COLLONGES-LA-ROUGE	Rénovation énergétique bâtiments communaux	110 760 €	40 000 €	36,11%	2.2	Rénovation énergétique- Bâtiment sans loyer	2 023	1
COLLONGES-LA-ROUGE	Création de toilettes - Chaulet	140 000 €	15 000 €	10,71%	1.1	Autres équipements communaux incendie accessibilité- Travaux		1

Maître d'ouvrage	Libellé projet	Montant HT du projet	C-Total	C-aide du CD	C-Chiffre	C-Libellé	Année	Priorité
COLLONGES-LA-ROUGE	Sécurisation du pont Beaugard	20 000 €	5 000 €	25,00%	3.1	AB espaces publics- Aménagements	2 023	1
COLLONGES-LA-ROUGE	Matériel de voirie	28 900 €	5 000 €	17,30%	9	Matériel voirie non tracté	2 025	1
COLLONGES-LA-ROUGE	Sécurisation voirie	21 200 €	5 300 €	25,00%	3.1	AB espaces publics- Aménagements	2 024	1
COLLONGES-LA-ROUGE	Etude préalable Maison de la Seine	20 000 €	4 000 €	20,00%	5	Projets structurants	2 024	3
COLLONGES-LA-ROUGE	Aménagement aire camping-car Le Marchadial- Complément bornes électriques	15 000 €	3 750 €	25,00%	1.1	Autres équipements communaux incendie accessibilité- Travaux	2 023	1
COLLONGES-LA-ROUGE	Aménagement Chaulet- Création de voies de circulation - aménagements paysagers	50 000 €	12 500 €	25,00%	3.1	AB espaces publics- Aménagements	2 024	2

N°2023/03/003 : Participation aux frais de fonctionnement de la Fédération Départementale d'électrification et d'Energie de la Corrèze F.D.E.E.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5212-20
Vu les dispositions du Code Général des Impôts et notamment son article 1609 quater
Considérant la nécessité de choisir le mode de recouvrement de la participation de la commune au titre des dépenses de la Fédération Départementale d'électrification et d'Energie de la Corrèze.
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les syndicats de communes et les syndicats mixtes ont la possibilité de décider de replacer tout ou partie de la contribution des communes membres par une imposition additionnelle aux impôts locaux. On parle alors de « fiscalisation de la contribution ».

Le syndicat acte sa décision de procéder à un recouvrement par la voie fiscale par la prise d'une délibération mentionnant, pour chaque commune, le montant de sa participation.

La quote-part de la commune, au titre des dépenses de la Fédération Départementale d'électrification et d'Energie de la Corrèze est de 1 458.08 €, pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal doit se prononcer en faveur de l'un des deux modes de recouvrement suivants pour cette somme :

- Choix 1 : Mise en recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés (participation fiscalisée mentionnée sur l'avis d'imposition)
- Choix 2 : Participation inscrite au budget de la commune qui acquitte sa contribution de manière forfaitaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité

- D'OPTER pour le choix N°2 visant à acquitter la contribution de la commune et à inscrire la somme de 1 458.08 € au budget principal.
- D'AUTORISER le maire à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

N°2023/03/004 : vote des taux 2023 - fiscalité locale

Le conseil municipal décide de fixer les taux de fiscalité locale suivants :

Taxes	Bases 2022 Pour mémoire	Taux 2022 Pour mémoire	Taux plafonds 2023	Bases 2023	Taux 2023	Produits
Taxe foncières (bâti)	783 457	33.03	110.47	840 600	33.03	277 650
Taxe foncières (non bâti)	27 398	103.89	217.74	29 300	103.89	30 440
Taxe d'habitation	335 002	8.37	49.23	358 787	8.37	30 030
Total						338 120

N°2023/03/005 : vote budget primitif 2023 - Commune

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition concernant le budget communal 2023 pour la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant global de 1 401 770.93 €

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FUNCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FUNCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FUNCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	746 597,00	746 597,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FUNCTIONNEMENT (3)	746 597,00	746 597,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	308 216,58	594 696,93
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	303 126,58	60 477,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 43 830,77	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	655 173,93	655 173,93
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	1 401 770,93	1 401 770,93

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition concernant le budget communal 2023 pour la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant global de 492 378,58 €

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	145 396,66	125 861,04
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 19 535,62
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	145 396,66	145 396,66
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	23 380,04	225 772,04
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	323 601,88	10 151,13
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 111 058,75
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	346 981,92	346 981,92
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	492 378,58	492 378,58

N°2023/03/007 : vote budget primitif 2023 - Parking

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition concernant le budget communal 2023 pour le Parking qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant global de 519 382,82 €

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	316 287,32	150 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 166 287,32
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	316 287,32	316 287,32
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	2 000,00	142 448,44
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	201 095,50	60 647,06
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	203 095,50	203 095,50
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	519 382,82	519 382,82

N°2023/03/008 : Tarifs location salle du conseil

Monsieur le Maire informe l'assemblée des demandes par des entreprises pour organiser des réunions ou séminaires, en petit comité, sur la commune de Collonges-La-Rouge. Monsieur le Maire propose de louer la salle du conseil située à l'étage du bâtiment mairie au tarif de 100 € la ½ journée.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, des membres présents :

- De louer la salle de réunion située à l'étage du bâtiment de la mairie au tarif de 100 € la ½ journée,
- De confier à Monsieur le Maire le soin d'effectuer toute démarche et signer tout document lié à cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30

Elus	Emargement
AYMAT Michel	
BARBARIN Nicolas	
BOUYGUE Bernadette	
CHARLOT Michel	
CREMOUX Carole	
DESSUS DE CEROU Etienne	
LAVAL Jean-Claude	
PERRIER Angèle	
PRAT Hélène	
ROSIGNOL Eric	